

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 299**16 juin 1997****SOMMAIRE**

Amitrano S.A., Luxembourg	page 14310	Komilux International S.A.	14328
Arena Investment Enterprises S.A., Luxbg	14313, 14314	Lactosan-Sanovo International S.A., Wasserbillig	14329, 14330
Aronde S.A., Luxembourg	14312	Lactosan-Sanovo Luxembourg S.A.H., Wasserbillig	14330, 14331
Artubel S.A., Bertrange	14314	Lease Plan Luxembourg S.A., Luxembourg/Gasperich	14329
Asian-Investment Service S.A.	14312	Lensing Stuck & Putz, GmbH, Luxembourg	14331
Asmont S.A., Luxembourg	14315	Libexim S.A.H.	14307
Banca Popolare di Novara, Société Coopérative à r.l., Novara	14315	Libinvest Europe S.A.H.	14307
B & B Europe, S.à r.l., Luxembourg	14315	Lowlands Bulk (Luxembourg) S.A.	14332
Belarden S.A., Luxembourg	14310	Maal, Société Civile, Luxembourg	14332
Belvit Holding S.A., Luxembourg	14316	Maroldt, S.à r.l., Luxembourg	14332
Ben & Son Trust S.A.H., Luxembourg	14312	Marsannay Holdings S.A.H., Luxembourg	14331
Bharat - Cultures et Civilisations de l'Inde, A.s.b.l., Luxembourg	14311	Meridian Luxembourg S.A., Luxembourg	14333
Biff-Auto-Wash, S.à r.l., Luxembourg	14316	Merrill Lynch International Bank Limited, Company Limited by Shares, London	14334
Bluesprings S.A., Luxembourg	14316	MM Promotions, S.à r.l., Windhof	14335
Bogala, S.à r.l., Luxembourg	14314	MO.CO, S.à r.l., Livange	14335
Boeye Geddes Van Gulck & Co S.A., Howald	14306	Multipartners S.A., Luxembourg	14335
Bureau d'Expertise Copex, S.à r.l.	14306	Netlink Accounting & Fiscal Services S.A., Luxembourg-Ville	14343
Catalpa, S.à r.l., Luxembourg	14317	Newera S.A., Luxembourg	14335
CBO Core Systems Statistics, S.à r.l., Luxembourg	14315	Obli-Valor Conseil S.A., Luxembourg	14333
CEMVE Centre Européen de Marketing de Vidéo et d'Édition S.A., Luxembourg	14317	Oil Invest S.A., Luxembourg	14336
Central and Eastern European Growth Investments S.A., Luxembourg	14316	Pani S.A., Luxembourg	14336
Cobam Luxembourg S.A., Luxembourg	14318	Parage, S.à r.l.	14306
Cofim International S.A.	14306	PARFINDUS S.A., Européenne de Participations Financières et Industrielles S.A., Strassen	14343
Comfact-Bois, GmbH	14306	PARFINEX, Participations et Financements Extérieurs S.A., Luxembourg	14346
Craco S.A., Luxembourg	14317	Paribas Institutional Dollar Bond Fund S.A., Luxembourg	14347
Createc Patent Holding S.A.H., Luxembourg	14323	Parsector S.A., Luxembourg	14347, 14348
Diplo Immo S.A.	14306	Ramtin S.A., Luxembourg	14348
Dogisa S.A., Senningerberg	14318, 14321	Reds and Reds Holding S.A., Luxembourg	14332
Drosophila Holding S.A.	14306	Rejointoyage S.A., Pétange	14349
Etablissement Nadin, S.à r.l., Steinfort	14323	Rocast Investments S.A., Luxembourg	14349
Fimar S.A.	14306	Saga Iceland-Woll, S.à r.l., Hostert	14350
Final S.A., Luxembourg	14324	SBF & Co S.A., Luxembourg	14350
Garagenlager S.A., Luxembourg	14324	Scarlet Investment & Financial Co S.A., Luxembg	14349
Gefip Europe Quantitatif, Sicav, Luxembourg	14323	Senera S.A., Luxembourg	14350
GEPAR, Groupe Européen de Participations S.A., Luxembourg	14321, 14322	S.E.P.G Luxembourg, S.à r.l.	14350
Gestofilm S.A., Luxembourg	14325	Service Invest Holding S.A.H., Luxembourg	14351
Hapax, S.à r.l., Luxembourg	14336	S. & H. Investments S.A., Luxembourg	14351
Happy Shoes, S.à r.l., Mersch	14324	Sinan S.A., Luxembourg	14350
H.C.L. Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	14338	Sipafi S.A.H., Luxembourg	14351, 14352
HMS Health Maintenance Systems Holdings S.A., Luxembourg	14324	Skyguards S.A., Luxembourg	14351
H.T.W.W. & E. S.A., Luxembourg	14325	Société Européenne Financière d'Investissements S.A., Luxembourg	14352
HVH Megastore Luxembourg S.A., Strassen	14326	Société Générale d'Étude et de Développement, Pétange	14352
Indian Investment Company, Sicav, Luxembourg	14325	Sodis S.A., Luxembourg	14348
International Business Participations S.A., Pétange	14326	Soparmecfin S.A., Luxembourg	14306
Jaggard S.A., Luxembourg	14325	Zetagas Holding S.A., Luxembourg	14307
Jeigi Holding S.A., Luxembourg	14327		
J. + H. Bauunternehmen, GmbH, Moutfort	14326		
Jordanus Holding S.A., Luxembourg	14328		
Kenora S.A., Luxembourg	14328		
Kensington S.A., Luxembourg	14327		
Komilux Holding S.A.	14327		

BUREAU D'EXPERTISE COPEX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
COFIM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.
COMFACT-BOIS, GmbH, Société à responsabilité limitée.
DIPLO IMMO S.A., Société Anonyme.
DROSOPHILA HOLDING S.A., Société Anonyme.
FIMAR S.A., Société Anonyme.
PARAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

—
 LIQUIDATIONS

Par jugements rendus en date du 6 mai 1997, le tribunal d'arrondissement de Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actif:

- BUREAU D'EXPERTISE COPEX, S.à r.l.;
- COFIM INTERNATIONAL S.A.;
- COMFACT-BOIS, GmbH;
- DIPLO IMMO S.A.;
- DROSOPHILA HOLDING S.A.;
- FIMAR S.A.;
- PARAGE, S.à r.l.,

toutes sans siège social connu et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
 M^e M. Ries

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1997, vol. 492, fol. 89, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18968/999/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 1997.

SOPARMECFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.
 R. C. Luxembourg B 55.007.

—
 ERRATUM

Malheureusement, lors de la publication d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée totalitaire des actionnaires du 7 mars 1997, une erreur s'est glissée dans la définition du nouveau Conseil d'Administration.

L'exacte résolution est la suivante:

L'assemblée accepte la démission des administrateurs, Monsieur Wolfgang Althaus et Monsieur Alberto Giovanni Rosania, sans procéder à leur substitution.

L'assemblée confirme le mandat de la société COOPERS & LYBRAND, Luxembourg, comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 1997.

La présente erratum remplace la publication enregistrée le 17 avril 1997, qui est à considérer comme nulle et non avenue.

Réquisition pour publication au Mémorial et changement au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Luxembourg, le 9 mai 1997. SOPARMECFIN S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 1997, vol. 492, fol. 75, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18711/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1997.

BOEYE GEDDES VAN GULCK & CO. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1363 Howald, 28, rue du Couvent.
 R. C. Luxembourg B 34.961.

—
Extrait du procès-verbal du conseil des administrateurs de la société tenue en date du 26 décembre 1996

Résolution unique

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société du 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg au 28, rue du Couvent, L-1363 Howald, et ce, avec effet au 31 décembre 1996.

Pour extrait sincère et conforme
 R. Turner
 L'Agent domiciliaire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 19, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09344/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

LIBEXIM S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 11.694.

La FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, commissaire de surveillance de la société anonyme holding LIBEXIM S.A. fait savoir qu'elle s'est démise de ses fonctions en raison de l'impossibilité de remplir son mandat et fait savoir qu'elle a dénoncé le siège social de cette société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 mai 1997.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1997, vol. 492, fol. 86, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18880/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 1997.

LIBINVEST EUROPE S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 11.695.

La FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, commissaire de surveillance de la société anonyme holding LIBINVEST EUROPE S.A. fait savoir qu'elle s'est démise de ses fonctions en raison de l'impossibilité de remplir son mandat et fait savoir qu'elle a dénoncé le siège social de cette société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 mai 1997.

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 1997, vol. 492, fol. 86, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(18881/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 1997.

ZETAGAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le cinq février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) ROSEVARA LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Dublin (République d'Irlande), ici représentée par Madame M.-Rose Dock, Directeur Général, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin (République d'Irlande), le 23 juillet 1996;
- 2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Dublin (République d'Irlande), ici représentée par Mademoiselle Sandra Kaiser, secrétaire, demeurant à Benonchamps (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dublin (République d'Irlande), le 23 juillet 1996.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps,

Lesquelles comparantes, par leurs mandataires, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de ZETAGAS HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sous réserve des dispositions de l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, telle que modifiée.

Art. 3. Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique, divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de cinq cents (500,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital de la Société peut être augmenté ou diminué en une fois ou par tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale appelée à délibérer soit sur l'augmentation de capital, soit sur l'autorisation d'augmenter le capital, conformément à l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants ou autoriser le Conseil à le faire dans les conditions définies à l'article 32-3 (5) deuxième alinéa de la même loi.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé d'un nombre de personnes égal au nombre des actionnaires de la société.

Tous les administrateurs seront des actionnaires de la société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles. A chaque élection pour la désignation des administrateurs, chaque actionnaire aura le droit de voter, en personne ou par mandataire, pour le nombre d'actions détenues par lui pour autant de personnes qu'il y a d'administrateurs à élire à ce moment, ou alternativement cumuler ses votes et donner à chaque candidat pour le poste d'administrateur un nombre de voix égal au nombre de ses actions ou distribuer ses voix suivant le même principe parmi tout nombre de ces candidats.

Un ou tous les administrateurs sont toujours révocables, étant entendu cependant qu'aucun administrateur ne peut être révoqué que par le vote affirmatif du ou des actionnaires qui ont donné leur suffrage affirmatif pour l'élection de l'administrateur à révoquer.

Art. 6. Le Conseil d'Administration, lorsqu'il agit dans le cadre des limitations ci-après spécifiées, a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner un président et un secrétaire pour chaque réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et décider que si la majorité de ses membres est présente, sous réserve que pas moins de quatre-vingts (80%) pour cent des membres du Conseil d'Administration soient présents pour un tel Conseil d'Administration pour valablement délibérer et décider sur les matières suivantes:

- a) pour adopter, changer ou abroger les statuts pour gérer les affaires et diriger les affaires de la société;
- b) pour hypothéquer, gager, nantir, ou de quelque manière soumettre la propriété ou les avoirs de la société à un privilège;
- c) emprunter de l'argent ou contracter un engagement ou une dette pour la société chaque fois (i) que le montant d'un tel emprunt, engagement ou dette excédera une somme alors équivalente à cinq cent mille dollars US et 00/100 (USD 500.000,-) ou (ii) si le montant cumulé de ces emprunts, engagements ou dettes excède alors un montant équivalent à cinq cent mille dollars US et 00/100 (USD 500.000,-) pour une période de six (6) mois;
- d) vendre des avoirs ou propriétés de la société;
- e) conclure un contrat ou accord par lequel la société est tenue pour un terme de plus d'un (1) an au paiement de sommes qui, au total pour un contrat ou accord, excède une somme alors équivalente à cent mille dollars US (USD 100.000,-).

Tout administrateur peut être représenté à une réunion du Conseil d'Administration par procuration écrite signée par cet administrateur en faveur d'un autre administrateur de la société. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou administrateurs ou non de la société, sous réserve cependant qu'un vote affirmatif d'au moins quatre-vingts (80%) pour cent des administrateurs soit requis chaque fois que pareille délégation autorisera à faire les opérations suivantes:

- a) pour adopter, changer ou abroger les statuts pour gérer les affaires et diriger les affaires de la société;
- b) pour hypothéquer, gager, nantir, ou de quelque manière soumettre la propriété ou les avoirs de la société à un privilège;
- c) emprunter de l'argent ou contracter un engagement ou une dette pour la société chaque fois (i) que le montant d'un tel emprunt, engagement ou dette excédera une somme alors équivalente à cinq cent mille dollars US et 00/100 (USD 500.000,-) ou (ii) si le montant cumulé de ces emprunts, engagements ou dettes excède alors un montant équivalent à cinq cent mille dollars US et 00/100 (USD 500.000,-) pour une période de six (6) mois;
- d) vendre des avoirs ou propriétés de la société;

e) conclure un contrat ou accord par lequel la société est tenue pour un terme de plus d'un (1) an au paiement de sommes qui, au total pour un contrat ou accord, excède une somme alors équivalente à cent mille dollars US (USD 100.000,-).

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'une majorité des administrateurs au moins, sous réserve des matières qui requièrent le vote affirmatif d'au moins quatre-vingts (80%) pour cent des administrateurs. Dans les cas qui requièrent un vote affirmatif d'au moins quatre-vingts (80%) pour cent des administrateurs, la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'au moins quatre-vingts (80%) pour cent des administrateurs. Nonobstant ce qui précède, la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature des personnes auxquelles les administrateurs auront délégué des pouvoirs en conformité avec l'article 6.

Art. 8. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par tous action ou procès par lesquels il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la société, sauf le cas où dans pareils action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'Assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mai à onze heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit endéans la commune de Luxembourg, à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié au lieu fixé pour l'assemblée, elle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour toutes les Assemblées Générales des Actionnaires sont faites conformément aux dispositions légales du Luxembourg. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. A pareille assemblée, tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 13 L'Assemblée Générale des Actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société et pour accomplir tous les actes nécessaires ou appropriés pour la réalisation de l'objet social. Ces pouvoirs seront exercés par le vote affirmatif d'actionnaires détenant pas moins de la majorité des actions de la société émises et en circulation, sous réserve qu'un vote affirmatif d'actionnaires détenant pas moins de quatre-vingts (80%) pour cent des actions de la société émises et en circulation soit requis pour les matières suivantes, dont celles reprises aux alinéas c) à g) ci-dessous pourront être délégués au Conseil d'Administration délibérant en accord avec les dispositions de l'article 6 ci-dessus:

- a) pour décider de l'affectation et de la distribution du bénéfice net et des dividendes;
- b) pour modifier les statuts de la société;
- c) pour adopter, changer ou abroger les statuts pour gérer les affaires et diriger les affaires de la société;
- d) pour hypothéquer, gager, nantir, ou de quelque manière soumettre la propriété ou les avoirs de la société à un privilège;
- e) emprunter de l'argent ou contracter un engagement ou une dette pour la société chaque fois (i) que le montant d'un tel emprunt, engagement ou dette excédera une somme alors équivalente à cinq cent mille dollars US et 00/100 (USD 500.000,-) ou (ii) si le montant cumulé de ces emprunts, engagements ou dettes excède alors un montant équivalent à cinq cent mille dollars US et 00/100 (USD 500.000,-) pour une période de six (6) mois;
- f) vendre des avoirs ou propriétés de la société;
- g) conclure un contrat ou accord par lequel la société est tenue pour un terme de plus d'un (1) an au paiement de sommes qui, au total pour un contrat ou accord, excède une somme alors équivalente à cent mille dollars US (USD 100.000,-).

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le Conseil d'Administration par le vote affirmatif de pas moins de quatre-vingts (80%) pour cent des administrateurs, est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 1997.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 1998.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit les actions créées de la manière suivante:

1) ROSEVARA LIMITED, préqualifiée, quatre-vingt-dix-huit actions	98
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, deux actions	2
Total: cent actions	100

La partie sub 1) est désignée fondateur.

La partie sub 2) est désignée comme simple souscripteur.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de cinquante mille (50.000,-) dollars des Etats-Unis d'Amérique est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Aux fins que de droit, le capital social est évalué à un million six cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents (1.695.500,-) francs.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-cinq mille (65.000,-) francs.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à douze et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - 1) Monsieur Jesus Zaragoza Lopez, business executive, demeurant à Juarez, Chihuahua, Mexique;
 - 2) Madame Georgina Zaragoza Lopez, business executive, demeurant à Juarez, Chihuahua, Mexique;
 - 3) Monsieur Gabriel Zaragoza Lopez, business executive, demeurant à Juarez, Chihuahua, Mexique;
 - 4) Monsieur Miguel Zaragoza Fuentes, business executive, demeurant à Juarez, Chihuahua, Mexique;
 - 5) Madame Evangelina Lopez de Zaragoza, business executive, demeurant à Juarez, Chihuahua, Mexique;
 - 6) Monsieur Miguel Zaragoza Lopez, business executive, demeurant à Juarez, Chihuahua, Mexique;
 - 7) Madame Evangelina Zaragoza de Fuentes, business executive, demeurant à Juarez, Chihuahua, Mexique;
 - 8) Monsieur Cesar Zaragoza Lopez, business executive, demeurant à Juarez, Chihuahua, Mexique;
 - 9) Madame Myrna Zaragoza de Lopez Hurtado, business executive, demeurant à Juarez, Chihuahua, Mexique;
 - 10) Madame Martha Elena Zaragoza de Bustillos, femme au foyer, demeurant à Juarez, Chihuahua, Mexique;
 - 11) Madame Maria Lourdes Zaragoza de Oviedo, femme au foyer, demeurant à Juarez, Chihuahua, Mexique;
 - 12) Madame Alejandra Zaragoza Lopez, étudiante, demeurant à Juarez, Chihuahua, Mexique.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
SANINFO, S.à r.l., une société avec siège social à Luxembourg.
- 4) Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2002.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, elles ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.-R. Dock, S. Kaiser, A. Schwachtgen

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 1997, vol. 96S, fol. 74, case 1. – Reçu 16.983 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1997.

A. Schwachtgen.

(09326/230/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

AMITRANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.698.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 15, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

(09329/690/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

BELARDEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.590.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 15, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

(09339/690/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

BHARAT - CULTURES ET CIVILISATIONS DE L'INDE, Association sans but lucratif

Siège social: Luxembourg, 31, Grand-rue.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le treize février.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Jim Penning, avocat, Consul Général Honoraire de l'Inde, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, de nationalité luxembourgeoise,
2. Monsieur Robert Koch, professeur au Centre Universitaire de Luxembourg, demeurant à L-1650 Luxembourg, 34, avenue Guillaume, de nationalité luxembourgeoise,
3. Monsieur Jean-Claude Muller, directeur de la Bibliothèque Nationale, demeurant à L-8501 Redange-sur-Attert, 12, allée des Tilleuls, de nationalité luxembourgeoise.

Lesquels comparants, et tous ceux qui, par l'adhésion aux présents statuts, en deviendront membres, ont déclaré constituer par les présentes une association sans but lucratif régie par les statuts ci-après et par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée ultérieurement.

Titre I^{er}. - Dénomination, Objet, Durée, Siège et Ressources**Art. 1^{er}.** L'association est dénommée BHARAT - CULTURES ET CIVILISATIONS DE L'INDE.**Art. 2.** Elle a pour objet de propager et de populariser l'étude des cultures et civilisations de l'Inde classique et moderne au sens le plus large. Son activité s'exerce au moyen de recherches, de publications, de conférences et de cours, d'expositions, ainsi que de toutes autres voies susceptibles de stimuler l'intérêt du public pour les cultures et civilisations de l'Inde. Elle observe une neutralité absolue en matière politique, philosophique et religieuse.**Art. 3.** L'association est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale est l'année du calendrier.

Le siège de l'association est établi à Luxembourg, 31, Grand-rue et pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur décision du conseil d'administration.

Art. 4. L'association pourra constituer en son sein, et sous contrôle du président, des sections pour les différents modèles d'intérêt, de recherche et d'activité, énoncés à l'article 1^{er}.**Art. 5.** L'association peut posséder soit en jouissance, soit en propriété, tout meuble et immeuble nécessaire ou utile à la réalisation de son objet. Les ressources financières de l'association comprennent:

- a) les subventions et subsides,
- b) le produit de publications ou d'autres activités,
- c) les intérêts et produits des fonds placés,
- d) des libéralités et des dons qui lui sont faits.

Titre II. - Associés**Art. 6.** L'association se compose de membres associés et de membres honoraires.

Le nombre des membres associés est illimité, mais ne peut pas être inférieur à trois. Peut adhérer comme membre associé, toute personne ou morale en accord avec les buts de l'association BHARAT, présentant les qualifications nécessaires et parrainée par deux membres du conseil d'administration. Le conseil d'administration se prononce souverainement sur l'admission de nouveaux membres associés.

Le conseil d'administration décide de la nomination de membres d'honneur dans les mêmes conditions de procédure que pour les membres associés.

Art. 7. La qualité de membre se perd:

- a) par le décès,
- b) par la démission écrite, adressée au conseil d'administration,
- c) par une exclusion pour motif grave prononcée par les deux tiers des membres associés, conformément à l'article 12 de la loi de 1928.

Titre III. - Conseil d'administration**Art. 8.** L'association est gérée par un conseil d'administration d'au moins trois membres qui sont désignés par l'assemblée générale. La durée du mandat d'administrateur est de trois ans, les membres sortants étant rééligibles. Le président est élu par l'assemblée générale des associés à la majorité simple des votants. Les autres charges sont réparties au sein du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut s'adjoindre des membres avec voix consultative. Il a le droit de pourvoir au remplacement provisoire d'un membre sortant; la décision définitive appartient à la prochaine assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration, qui a les pouvoirs les plus étendus que permette la loi, se réunit sur convocation du président, sinon à la requête de deux membres, aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il ne peut délibérer valablement qu'en présence de la moitié des membres. Ses décisions sont prises à la majorité simple des voix. Le conseil d'administration est engagé par la signature conjointe du président et d'un autre administrateur. Sa compétence s'étend à tout ce qui n'est pas réservé par la loi aux assemblées générales. Il convoque celles-ci et en établit l'ordre du jour.**Titre IV. - Assemblée générale****Art. 10.** L'assemblée générale ordinaire représente l'ensemble des membres associés, à l'exclusion des membres d'honneur. Elle se réunit annuellement au cours des quatre premiers mois de l'année.

Les comparants se réfèrent aux articles 4, 5, 6, 7, 8 de la loi du 21 avril 1928 en ce qui concerne le pouvoir et les attributions de l'assemblée générale ainsi que les délibérations.

Titre V. - Modification des statuts

Art. 11. Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par une assemblée générale extraordinaire et d'après les modalités prévues aux articles 8 et 20 de la loi du 21 avril 1928.

Titre VI. - Dissolution et liquidation

Art. 12. En cas de dissolution de l'association, le conseil d'administration sera chargé de la liquidation des biens. Les documents seront versés à la Bibliothèque Nationale, les fonds à une ou à des associations ou institutions poursuivant des buts similaires à ceux énoncés à l'article 1^{er}.

Art. 13. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à la compétence de l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts est du domaine du conseil d'administration.

Assemblée générale

Les statuts de l'association étant ainsi établis, les associés ci-dessus se sont ensuite constitués en assemblée générale et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Jim Penning, prénommé, Président,
- b) Monsieur Robert Koch, prénommé, Vice-Président,
- c) Monsieur Jean-Claude Muller, Secrétaire.

2. L'assemblée générale charge le conseil d'administration de la mise en route de l'association et des formalités à accomplir en vue des agréments à obtenir de la part des ministères et administrations concernés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Penning, R. Koch, J.-C. Muller, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 1997, vol. 96S, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 février 1997.

G. Lecuit.

(09327/220/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

ARONDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.126.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 15, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

(09332/690/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

ASIAN-INVESTMENT SERVICE S.A., Aktiengesellschaft.

Der Sitz der Gesellschaft ASIAN-INVESTMENT SERVICE S.A., befindet sich nicht mehr in Hesperingen, 381, route de Thionville.

SARONA LTD
i.V. Hermann

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 1996, vol. 487, fol. 55, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(09334/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

BEN & SON TRUST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 34.238.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 19, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

AGENT CONSULT S.A.
Agent domiciliaire
Signature

(09341/638/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

ARENA INVESTMENT ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.120.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le sept février.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARENA INVESTMENT ENTERPRISES S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 23 février 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 261 du 30 mai 1996, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte du notaire instrumentant, en date du 16 janvier 1997, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jeffrey C. Jackson, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire, Mademoiselle Adrian Sebastian-Scott, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Muriel Aza, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de dix-sept millions de francs luxembourgeois (17.000.000,- LUF), pour le ramener de dix-sept millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (17.250.000,- LUF) à trente-quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (34.250.000,- LUF) par la souscription et l'émission de mille sept cents (1.700) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération de la totalité des mille sept cents (1.700) actions nouvelles par CHROMA IMAGE ENGINEERING S.A., l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-sept millions de francs luxembourgeois (17.000.000,- LUF), pour le ramener de dix-sept millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (17.250.000,- LUF) à trente-quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (34.250.000,- LUF) par la souscription et l'émission de mille sept cents (1.700) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription des mille sept cents (1.700) actions nouvelles par CHROMA IMAGE ENGINEERING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes: CHROMA IMAGE ENGINEERING S.A., préqualifiée, ici représentée par Monsieur Jeffrey C. Jackson, prénommé,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué,

laquelle société déclare souscrire les mille sept cents (1.700) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant un versement en espèces de sorte que la somme de dix-sept millions de francs luxembourgeois (17.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trente-quatre millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (34.250.000,- LUF), représenté par trois mille quatre cent vingt-cinq (3.425) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.»

Suit la traduction anglaise:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital is fixed at thirty-four million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (34.250.000,- LUF), represented by three thousand four hundred and twenty-five (3,425) shares with a par value of ten thousand Luxembourg francs (10,000,- LUF) each.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, à environ deux cent vingt-cinq mille francs luxembourgeois (225.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. C. Jackson, A. Sebastian-Scott, M. Aza, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 1997, vol. 96S, fol. 77, case 9. – Reçu 170.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 mars 1997.

G. Lecuit.

(09330/220/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

ARENA INVESTMENT ENTERPRISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 54.120.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 3 mars 1997.

G. Lecuit.

(09331/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

ARTUBEL, Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.

Résolution des actionnaires

Les soussignés autorisent le conseil d'administration à nommer comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle sans limitation, Monsieur Johan Arthur Abel Verraest, directeur-général, demeurant à B-8810 Lichtervelde, Vrijgeweedstraat, 6.

J.A.A. Verraest
Actionnaire

K.Z.M. Gyselinck
Actionnaire

Résolution du conseil d'administration

En exécution de l'autorisation accordée par les actionnaires, le conseil d'administration nomme comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle sans limitation, Monsieur Johan Arthur Abel Verraest, directeur-général, demeurant à B-8810 Lichtervelde, Vrijgeweedstraat, 6.

J.A.A. Verraest
Administrateur

K.Z.M. Gyselinck
Administrateur

Signature

Enregistré à Mersch, le 27 février 1997, vol. 122, fol. 74, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

(09333/228/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

BOGALA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1629 Luxembourg, 3, rue des Trois Glands.

R. C. Luxembourg B 41.962.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1997, vol. 490, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

BOGALA, S.à r.l.
Signatures
Les gérants

(09345/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

ASMONT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.685.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 octobre 1995

- Le conseil accepte la démission de M. Brian Hyslop de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat.
- En remplacement, le conseil nomme Mademoiselle Fabienne Boccard au poste d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 octobre 1995

- Le conseil nomme Mademoiselle Fabienne Boccard administrateur-délégué de la société avec effet immédiat. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 4 mars 1997.
- Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 15, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09335/690/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

BANCA POPOLARE DI NOVARA, Société Coopérative à responsabilité limitée.

Siège social: I-Novara, Via Negroni 12.
Succursale de Luxembourg: Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 19.242.

En sa séance du 21 janvier 1997, le conseil d'administration de la BANCA POPOLARE DI NOVARA, Novara, a décidé les nominations suivantes à partir du 1^{er} janvier 1997:

- Gilbert Denell, fondé de pouvoir;
- Roberto Morocutti, fondé de pouvoir;
- Nicola Pegoraro, fondé de pouvoir.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 février 1997.

BANCA POPOLARE DI NOVARA
LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 1997, vol. 489, fol. 91, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09336/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

B & B EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 51.674.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 19, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour B & B EUROPE, S.à r.l.
EUFIDE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09337/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

CBO CORE SYSTEMS STATISTICS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 51.823.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 2 décembre 1996, que le siège social est transféré à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

Pour réquisition et publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 février 1997.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1997, vol. 490, fol. 10, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09348/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

BELVIT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.564.

A partir du 10 décembre 1996, la composition du conseil d'administration est la suivante:

- Maître Pierre Berna, avocat, demeurant à Luxembourg, président;
- Madame Linta Rudewig, licenciée en lettres, demeurant à Rippig;
- Madame Carmen Pleim, employée privée, demeurant à Flaxweiler.

A été nommée commissaire à partir de cette date:

- Madame Chantal Leclerc, employée privée, demeurant à Rodemack (F).

Le mandat des administrateurs et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 1999.

A partir du 10 décembre 1996, le siège social de la société est transféré à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

BELVIT HOLDING S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 20, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09340/255/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

BIFF-AUTO-WASH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.586.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 4 mars 1997, vol. 174, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

(09342/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

BLUESPRINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 39.272.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 15, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

(09343/690/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN GROWTH INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 55.341.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quatorze février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NEW CENTRAL EUROPE ADVISORS LIMITED, une société ayant son siège social à Fitzwilliam Square 48, Dublin 2, République d'Irlande,

ici représentée par Monsieur Dirk C. Oppelaar, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 12 février 1997.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

lequel comparant a prié le notaire d'acter que:

- Le 28 juin 1996 a été constituée par acte du notaire instrumentaire la société anonyme CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN GROWTH INVESTMENTS S.A., R.C. B n° 55.341, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 474 du 24 septembre 1996.

La Société a actuellement un capital social de huit cent mille (800.000,-) dollars des Etats-Unis, représenté par quatre cent mille (400.000) actions d'une valeur nominale de deux (2,-) dollars des Etats-Unis chacune, entièrement libérées;

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN GROWTH INVESTMENTS S.A.

Par la présente, le comparant prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN GROWTH INVESTMENTS S.A., déclare que tout le passif de la société CENTRAL AND EASTERN EUROPEAN GROWTH INVESTMENTS S.A. est réglé;

- L'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Sur ce, le comparant a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D.C. Oppelaar, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 1997, vol. 96S, fol. 90, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 1997.

A. Schwachtgen.

(09349/230/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

CATALPA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 16, rue de la Boucherie.

R. C. Luxembourg B 34.354.

Suite à la cession par le Dr. Fernand Gros, stomatologiste, demeurant à Luxembourg, 55, avenue Guillaume, de la totalité de ses parts sociales, le capital social de la société CATALPA, S.à r.l. est détenu à la date du 31 décembre 1996 par la société BELVIT HOLDING S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

Le Dr. Fernand Gros a également démissionné, avec effet au 31 décembre 1996, de son mandat de gérant administratif de la société.

*Pour CATALPA, S.à r.l.
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 20, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09347/255/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

CENTRE EUROPEEN DE MARKETING DE VIDEO ET D'EDITION (CEMVE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 19.221.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(09350/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

CRACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt février.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société CRACO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 13 octobre 1994, numéro 394.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Bondioli, employé privé, Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Pierre Grunfeld, employé privé, Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur:

Monsieur Giancarlo Cervino, employé privé, Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les trois mille (3.000) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et de leur rémunération.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

GES, GESTION EXPERTISE ET FISCALITE, S.à.r.l., ayant son siège social au 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Bondioli, P. Grunfeld, G. Cervino, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 25 février 1997, vol. 401, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 mars 1997.

E. Schroeder.

(09352/228/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

COBAM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1711 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R. C. Luxembourg B 37.038.

Le bilan au 30 novembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 14, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke
Administrateur-délégué

SOMARLUX S.A.
Signature
Administrateur

(09351/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

DOGISA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 54.708.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the eighteenth of February.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the corporation established in Luxembourg under the denomination of DOGISA S.A., R. C. B Number 54.708, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated April 12th, 1996.

The Articles of Incorporation of said société anonyme were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of July 30th, 1996, Number 364.

The meeting begins at five thirty p.m., Mr Guy Bernard, réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Régis Galiotto, private employee, residing in Woippy (France),

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the bureau that the one hundred shares of a par value of one thousand francs each, representing the total capital of one hundred thousand Swiss francs are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on

its agenda, hereinafter reproduced, all the shareholders and their proxy holders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders present and/or the proxy holders of the shareholders represented and the members of the bureau, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. To change the currency of the Company's share capital, denominated in Swiss francs (CHF) into US dollars (USD);
2. To convert the existing share capital of one hundred thousand Swiss Francs (CHF 100,000.-) at the average exchange rate of CHF 1,333 for USD 1,00, so that the new share capital will be set at seventy-five thousand (75,000.-) US dollars;
3. Determination of a new authorised share capital of ten million (10,000,000.-) US dollars;
4. Change of the company's object;
5. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and after having verified that it was regularly constituted, the meeting passed after deliberation the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolved to change the currency of the Company's share capital, denominated in Swiss Francs (CHF) into US dollars (USD).

Second resolution

The General Meeting resolves to convert the existing share capital of one hundred thousand Swiss Francs (CHF 100,000.-) at the average exchange rate of CHF 1.333 for USD 1.- so that the new share capital will be set at seventy-five thousand US dollars (CHF 75,000.-).

Third resolution

The General Meeting resolves to determinate a new authorised share capital of an amount of ten million (10,000,000.-) US dollars.

Fourth resolution

Following the three preceding resolutions, the two first paragraphs of article three of Articles of Incorporation are amended and shall read as follows:

«**Art. 3. First and second paragraphs.** The corporate capital is set at seventy-five thousand (75,000.-) US dollars, divided into seventy-five hundred (750) shares with a par value of one thousand (1,000.-) US dollars each.

The authorized capital is fixed at ten million (10,000,000.-) US dollars, divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of one thousand (1,000.-) US dollars each.»

Fifth resolution

The General Meeting resolves to change the Company's object, so that it reads as follows:

«**Art. 2.** The Company's object are activities regarding real estate and works of art, antiques and other precious items, the granting of securities, also real, in its own interest.

The Company's object are likewise, as well in Luxembourg as abroad, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies whose object is any activities in whatever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.»

Sixth resolution

The General Meeting accept the resignation of the Board of Directors.

By special vote it grants discharge to them for their mandate up to this day.

Seventh resolution

The General Meeting resolved to appoint as new members of the Board of Directors:

- Mr Giovanni Versace, entrepreneur, residing via Gesu 12, Milano (Italy),
- Mrs Donatella Versace, entrepreneur, residing viale Majno 20, Milano (Italy),
- Mr Antonio d'Amico, company executive, residing in Milano, Corso 22 Marzo, Italy.
- Mr Pietro Alessandro Motta, advocate, residing Piazza Castello no. 28, Milano (Italy).

Eighth resolution

The General Meeting resolved to authorize the Board of Directors to appoint Mr Giovanni Versace, prenamed, as managing director.

For the three last resolutions the proxy holder of the two shareholders declare to have been granted their approval.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately forty-three thousand (43,000.-) francs.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at six p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme DOGISA S.A., R. C. Numéro B 54.708, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 12 avril 1996.

Les statuts de ladite société anonyme ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 364 du 30 juillet 1996.

La séance est ouverte à dix-sept heures trente sous la présidence de Monsieur Guy Bernard, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Woippy (France).

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cent actions d'une valeur nominale de mille francs chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent mille francs suisses, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant la signature des actionnaires tous présents et/ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps à la formalité de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modifier la devise du capital social exprimé en francs suisses (CHF) pour l'exprimer en US dollars (USD);
2. Convertir le capital social existant de cent mille francs suisses (CHF 100.000,-) au taux de change moyen de CHF 1,333 pour USD 1,00, de telle sorte que le nouveau capital social sera fixé à soixante-quinze mille US dollars (USD 75.000,-);
3. Détermination d'un nouveau capital autorisé de dix millions de US dollars (USD 10.000.000,-).
4. Changement de l'objet social.
5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la devise du capital social exprimé en francs suisses (CHF) pour l'exprimer en US dollars (USD).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de convertir le capital social existant de cent mille francs suisses (CHF 100.000,-) au taux de change moyen de CHF 1,333 pour USD 1,00, de telle sorte que le nouveau capital social sera fixé à soixante-quinze mille US dollars (USD 75.000,-).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de déterminer un nouveau capital autorisé d'un montant de dix millions (10.000.000,-) de US dollars.

Quatrième résolution

Suite aux trois résolutions qui précèdent, les deux premiers paragraphes de l'article trois des statuts sont modifiés pour avoir la teneur suivantes:

«**Art. 3. Alinéas 1 et 2.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille (75.000,-) US dollars, divisé en sept cent cinquante (750) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) US dollars chacune.

Le capital autorisé de la société est établi à dix millions (10.000.000,-) de US dollars, divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) US dollars chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet toutes activités immobilières ainsi que le négoce d'objet d'art, d'antiquités, et d'autres objets précieux, et l'octroi de garanties mobilières et immobilières dans son propre intérêt.

La société a encore pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, à la gestion et au financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour

objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.»

Sixième résolution

L'Assemblée Générale accepte la démission du Conseil d'Administration.
Et par vote spécial, décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveaux membres du conseil d'administration:

- Monsieur Giovanni Versace, entrepreneur, demeurant via Gesu 12, Milan (Italie),
- Madame Donatella Versace, entrepreneur, demeurant viale Majno 20, Milan (Italie),
- Monsieur Antonio d'Amico, dirigeant d'entreprises, demeurant à Milan, Corso 22 Marzo, Italie,
- Monsieur Pietro Alessandro Motta, avocat, demeurant 28, Piazza Castello, Milan (Italie).

Huitième résolution

L'Assemblée Générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Giovanni Versace, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué.

Pour les trois dernières résolutions, le mandataire des deux actionnaires déclare avoir l'assurance de leur accord.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société à la suite du présent acte, sont estimés à quarante-trois mille (43.000,-) francs.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à dix-huit heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Bernard, R. Thill, R. Galiotto, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1997, vol. 96S, fol. 87, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 1997.

A. Schwachtgen.

(09354/230/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

DOGISA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 54.708.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 18 février 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

A. Schwachtgen.

(09355/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

GEPAR, GROUPE EUROPEEN DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 41.750.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GROUPE EUROPEEN DE PARTICIPATIONS S.A., en abrégé GEPAR S.A., avec siège social à L-2324 Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 41.750, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 30 du 22 janvier 1993. Les statuts de la société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 1996, non encore publié.

La séance est ouverte à 17.00 heures, sous la présidence de Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Yvan Vlaeminck, employé privé, demeurant à Nassogne (Belgique),

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de sociétés, demeurant à Ans (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de 10.000.000,- LUF, pour le porter de son montant actuel de 35.000.000,- LUF à 45.000.000,- LUF par la création et l'émission de 10.000 actions d'une valeur nominale de 1.000,- LUF chacune.

Souscription et libération des actions nouvellement émises.

2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III) Qu'il résulte de cette liste de présence que les trente-cinq mille (35.000) actions représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq millions de francs (35.000.000,- LUF), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix millions de francs (10.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de trente-cinq millions de francs (35.000.000,- LUF) à quarante-cinq millions de francs (45.000.000,- LUF), par la création et l'émission de dix mille (10.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Souscription et libération

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les dix mille (10.000) actions nouvellement créées ont été soucrites par la société anonyme COSMOPAR S.A., avec siège social à Luxembourg, 4, avenue Jean-Pierre Pescatore, représentée par deux de ses administrateurs, savoir Messieurs Federigo Cannizzaro et Jean-Marc Debaty, prénommés.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de dix millions de francs (10.000.000,- LUF) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital qui précède et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante-cinq millions de francs (45.000.000,- LUF), représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à cent cinquante mille francs (150.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Cannizzaro, Y. Vlaeminck, J.-M. Debaty, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 1997, vol. 96S, fol. 88, case 12. – Reçu 100.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 1997.

P. Frieders.

(09364/212/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

GEPAR, GROUPE EUROPEEN DE PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R. C. Luxembourg B 41.750.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 1997.

P. Frieders.

(09365/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

CREATEC PATENT HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 43.251.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 19, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

AGEST CONSULT S.A.

Agent domiciliataire

Signature

(09353/638/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

ETABLISSEMENT NADIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8476 Steinfort, 2A, rue de Steinfort.
R. C. Luxembourg B 43.056.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 15, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

Signature.

(09356/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

ETABLISSEMENT NADIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8476 Steinfort, 2A, rue de Steinfort.
R. C. Luxembourg B 43.056.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 15, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

Signature.

(09357/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

ETABLISSEMENT NADIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8476 Steinfort, 2A, rue de Steinfort.
R. C. Luxembourg B 43.056.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 15, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

Signature.

(09358/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

GEFIP EUROPE QUANTITATIF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 52.100.

Extrait de la résolution circulaire du conseil d'administration du mercredi 15 janvier 1997

Nomination du directeur général

«Le conseil d'administration reçoit la démission de M. Pierre Jond en tant que directeur général de la société. Le conseil d'administration remercie M. Pierre Jond pour sa collaboration et ses services rendus à la société tout au long de son mandat de directeur général.

Le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de nommer Mme Véronique Migeot, BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG, directeur général de la société en remplacement de M. Pierre Jond et lui confère tous pouvoirs pour accomplir les actes de gestion journalière et la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Pour copie conforme

D. Pacci

Secrétaire général

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09362/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

FINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 53.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 13, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG S.A.

Signature

(09359/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

GARAGENLAGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 19, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGENLAGER S.A.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(09360/523/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

GARAGENLAGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 19, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GARAGENLAGER S.A.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(09361/523/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

HAPPY SHOES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7520 Mersch, 28, rue Grand-Duchesse Charlotte.

La soussignée, Madame Beffort Thea, demeurant 9, Kremesch Oicht, L-7473 Schoenfels, déclare céder, contre paiement de LUF 1.000,- (mille) dont il est, par la présente, donné quittance à Monsieur Beffort Claude, demeurant 9 Kremesch Oicht, L-7473 Schoenfels, qui accepte, 5 (cinq) parts sociales de la société HAPPY SHOES, S.à r.l., 28, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-7520 Mersch.

Le cédant et le cessionnaire soussignés déclarent à cet effet donner pouvoir à Monsieur Claude Beffort de signer tous actes et registres, remettre tous titres et espèces et généralement faire tout ce qui est nécessaire pour l'accomplissement des formalités de transfert requises par la loi et les statuts.

Fait à Luxembourg, le 21 février 1997.

Signature

Le cédant

Signature

Le cessionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 1997, vol. 490, fol. 4, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09366/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

HEALTH MAINTENANCE SYSTEMS (HMS) HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 56.980.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 17 février 1997.

- L'assemblée accepte la démission de Maître Mario Spandre, administrateur et appelle en remplacement provisoire Monsieur Philippe Meunier, administrateur de sociétés, demeurant à B-6030 Marchienne-au-Pont, qui terminera le mandat en cours.

Luxembourg, le 3 mars 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 18, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09367/506/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

GESTOFILM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.235.

Madame Marie-Thérèse Gorges, Messieurs Jean Calmes et Axel Thomas ont démissionné en leur qualité d'administrateurs de la société susmentionnée avec effet au 31 janvier 1997.

AGEST CONSULT S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 19, case 8. – Reçu 500 francs.

(09363/638/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997. *Le Receveur (signé): J. Muller.*

H.T.W.W. & E., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 33.918.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 21 novembre 1990.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1995, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 20, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Lors de l'assemblée générale du 10 septembre 1996, le mandat des administrateurs et du commissaire sortants a été renouvelé pour une période se terminant lors de l'assemblée générale appelée à délibérer sur les comptes annuels de l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

H.T.W.W. & E.
Signature

(09368/255/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

JAGGARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.557.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 15, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

(09376/690/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

INDIAN INVESTMENT COMPANY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.263.

Le bilan au 30 septembre 1996 de INDIAN INVESTMENT COMPANY a été enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 17, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1997.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

(09370/051/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

INDIAN INVESTMENT COMPANY, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.263.

Faisant suite à l'assemblée générale du 27 janvier 1997, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

- James Ogilvy;
- Benedict Hentsch;
- André Elvinger;
- Audley William Twiston Davies;
- Gautam Khanna.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 1997.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

(09371/051/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

JEIGI HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 45.642.

—
Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 février 1997

Sont présents:

Mme Luisella Moreschi

M. Edo Gobbi

M. Roberto Verga.

Après un échange de vues, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer:

M. Enrico Minoli administrateur supplémentaire,
avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature.

Le conseil d'administration se compose désormais de 4 administrateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

L. Moreschi E. Gobbi R. Verga

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 1997, vol. 490, fol. 1, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09378/744/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

KENSINGTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.859.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 13, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(09382/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

KENSINGTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 21.859.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 11 mars 1996
à 10.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Gérard Coene, Administrateur, et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Joseph Winandy, Administrateur de sociétés, demeurant à Itzig,
qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 13, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(099383/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

KOMILUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

—
This is to inform you that KOMILUX HOLDING S.A. is no longer located at the address:

100, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg.

La présente pour informer que la société KOMILUX HOLDING S.A. n'est plus établie et n'a plus son siège social à L-1617 Luxembourg, 100, rue de Gasperich.

Le 4 mars 1997.

DIFFUSION FINANCE, S.à r.l.

V. Vinogradoff

Director

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 17, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09385/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

JORDANUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 13, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(09379/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

JORDANUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 14.033.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 25 avril 1996 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée prend acte de la démission de M. Gérard Coene de son poste d'Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

- L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Joseph Winandy, Administrateur, demeurant à Itzig

qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

- L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Joseph Winandy, Commissaire aux Comptes et décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Noël Didier, Employé Privé, demeurant à Hondelange (Belgique)

qui terminera le mandat du Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1997.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 14, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09380/009/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

KENORA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 42.657.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 13, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(09381/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

KOMILUX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

This is to inform you that KOMILUX INTERNATIONAL S.A. is no longer located at the address:

100, rue de Gasperich, L-1617 Luxembourg.

La présente pour informer que la société KOMILUX INTERNATIONAL S.A. n'est plus établie et n'a plus son siège social à L-1617 Luxembourg, 100, rue de Gasperich.

Le 4 mars 1997.

DIFFUSION FINANCE, S.à r.l.

V. Vinogradoff

Director

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 17, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09386/999/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

LEASE PLAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2557 Luxembourg/Gasperich, 13, rue Robert Stumper.
R. C. Luxembourg B 29.202.

—
Assemblée générale ordinaire du 21 janvier 1997
Procès-verbal

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt et un janvier, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LEASE PLAN LUXEMBOURG S.A. s'est réunie au siège de la société.

La séance est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur H. Levecke.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur F. Bijvank et comme scrutateurs, Messieurs M. Van den Broeck et B. Walté.

Sont présents ou représentés les actionnaires mentionnés sur la liste de présence, signée par eux ou par leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que 40.000 actions, c'est-à-dire la totalité du capital social, sont représentées.

La liste de présence est clôturée par les membres du bureau et restera annexée, avec les procurations données par les actionnaires absents, au procès-verbal de la réunion.

La présente assemblée a pour ordre du jour:

- Démission et nomination du président du Conseil.

Toutes les actions de la société étant réunies, la présente assemblée reconnaît qu'elle est valablement constituée pour délibérer sur son ordre du jour.

Délibération

- L'Assemblée, par vote spécial et à l'unanimité, a décidé d'accorder à Monsieur Hugo Levecke sa démission de la fonction de président du Conseil d'Administration.

Néanmoins, il reste dans sa fonction d'administrateur.

- Est appelé aux fonctions de président, Monsieur M. Van den Broeck, demeurant à Eleonorelaan 71, B-1150 Bruxelles.

L'ordre du jour étant épuisé, le présent procès-verbal est adressé et, après lecture, est signé par les membres du bureau.

H. Levecke	F. Bijvank	B. Walté	M. Van den Broeck
<i>Le président</i>	<i>Le secrétaire</i>	<i>Les scrutateurs</i>	

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 18, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09391/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

LACTOSAN-SANOVO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg.
R. C. Luxembourg B 39.111.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le treize février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LACTOSAN-SANOVO INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 39.111, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 256 du 13 juin 1992. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 30 décembre 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 155 du 21 avril 1994.

La séance est ouverte à 14.15 heures, sous la présidence de Monsieur Soren Toft, directeur, demeurant à Wasserbillig.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Schrassig,

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Transfert du siège social de Luxembourg à Wasserbillig et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les représentants de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cinquante mille (50.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cinquante millions de francs (50.000.000,- LUF), sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix la résolution suivante qui a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Wasserbillig. La durée en est illimitée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Toft, L. Braun, P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 1997, vol. 96S, fol. 79, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

P. Frieders.

(09387/212/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

LACTOSAN-SANOVO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg.

R. C. Luxembourg B 39.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

P. Frieders.

(09388/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

LACTOSAN-SANOVO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg.

R. C. Luxembourg B 35.811.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le treize février.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LACTOSAN-SANOVO LUXEMBOURG S.A., avec siège social à Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 35.811, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 226 du 29 mai 1991.

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Monsieur Soren Toft, directeur, demeurant à Wasserbillig.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Monsieur Luc Braun, diplômé en sciences économiques, demeurant à Schrassig,

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Transfert du siège social de Luxembourg à Wasserbillig et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

II) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les représentants de l'actionnaire représenté, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les dix mille (10.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cent millions de francs (100.000.000.- LUF), sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour.

IV) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix la résolution suivante qui a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg à Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Wasserbillig. La durée en est illimitée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Toft, L. Braun, P. Lutgen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 1997, vol. 96S, fol. 78, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

P. Frieders.

(09389/212/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

LACTOSAN-SANOVO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg.

R. C. Luxembourg B 335.811.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 1997.

P. Frieders.

(09390/212/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

LENSING STUCK & PUTZ, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1997, vol. 490, fol. 10, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(09392/510/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

LENSING STUCK & PUTZ, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1997, vol. 490, fol. 10, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(09393/510/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

MARSANNAY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 52.992.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 3 mai 1996 que la démission de M. Mark van Santen et de la société EUROPEAN TRUST SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l. de leur poste d'administrateurs de la société est acceptée et M. Dirk C. Oppelaar, maître en droit, domicilié 15A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et Mlle Anne Compère, employée, domiciliée 186/10, avenue Patton, B-6700 Arlon, sont élus nouveaux administrateurs. Ils termineront le mandat des administrateurs démissionnaires.

Luxembourg, le 3 mai 1996.

Pour extrait conforme

Roeland P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 13, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09397/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

LOWLANDS BULK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 35.480.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 décembre 1996

1. Le Conseil prend note de la démission de M. N. Theisen qui sera remplacé, pour terminer son mandat, par M. Johannes Coenraad Pellemans, demeurant en Belgique, 2920 Kamthout, Middendreef 47.

F.A. Bracke R. Termeer
Administrateur-Délégué Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 14, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09394/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

MAAL, Société Civile.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Zithe.

Les soussignés, Maryse Greisch, conseil fiscal, demeurant à Luxembourg et Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg,

seuls associés de la société civile MAAL, avec siège social à Luxembourg, 6, rue Zithe, décident, à l'unanimité, de nommer gérant additionnel:

Madame Maryse Greisch, préqualifiée.

Chaque gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Luxembourg, le 27 janvier 1997.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1997, vol. 489, fol. 14, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09395/222/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

MAROLDT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 5, rue Kalchesbruck.

R. C. Luxembourg B 27.150.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 3 mars 1997, vol. 490, fol. 10, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 1997.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN.

(09396/502/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

REDS AND REDS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

R. C. Luxembourg B 48.288.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt février.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

CARTARIA ITALIANA GRAPHIC PAPERS S.P.A., une société de droit italien, ayant son siège social à Via Damiano Chiesa 15, I-20026 Novate Milanese (MI),

ici représentée par Madame Nicole Pollefort, employée privée, Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 5 février 1997.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme REDS AND REDS HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 juillet 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, en date du 16 novembre 1994, numéro 462.

- Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 24 janvier 1997, non encore publié.

- La société a actuellement un capital social de quatre-vingts millions de liras italiennes (80.000.000,- ITL), représenté par huit cents (800) actions d'une valeur nominale de cent mille liras italiennes (100.000,- ITL) chacune.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir le comparant au présent acte.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société REDS AND REDS HOLDING S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société REDS AND REDS HOLDING S.A.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société REDS AND REDS HOLDING S.A.

Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Pollefort, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 25 février 1997, vol. 401, fol. 53, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 mars 1997.

E. Schroeder.

(09418/228/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

MERIDIAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 27.007.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 15, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

Signature.

(09398/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

MERIDIAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 27.007.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 15, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

Signature.

(09399/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

MERIDIAN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 27.007.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 15, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

Signature.

(09400/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

OBLI-VALOR CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 46.951.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 20, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 1997.

BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Visconti T. Miles

Fondé de Pouvoir Sous-Directeur

(09406/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

MERRILL LYNCH INTERNATIONAL BANK LIMITED, Company limited by shares.

Registered office: United Kingdom, London EC2Y 9LY, 25, Ropemaker Street.

Registered in England N° 106 2001.

The balance sheet as at December 29th, 1995, the consolidated accounts as at December 29th, 1995, the related report of Directors and the related report of the Statutory Auditor, registered in Luxembourg on March 5th, 1997, volume 490, folio 16, case 6, have been deposited at the Record Office of registre de commerce et des sociétés de Luxembourg on March 6th, 1997

On December 18th, 1992, MERRILL LYNCH INTERNATIONAL BANK LIMITED has decided to open a branch in Luxembourg under the name of MERRILL LYNCH INTERNATIONAL BANK LIMITED - LUXEMBOURG BRANCH.

The purpose of the Branch consists in the practice of all bank or financial activities on transferable or paper securities or in the practice of all activities in Luxembourg, or abroad for its own or for its customers.

Generally the Branch can undertake all activities useful for the development of its purpose.

The Board of Directors of MERRILL LYNCH INTERNATIONAL BANK LIMITED (UK) has the power to bind and to represent in court.

Composition of the Board of Directors:

J. Michael Giles (Chairman & Managing Director)
 M. Makram Zaccour (Vice Chairman & Managing Director)
 Peter C. Hagan (Managing Director)
 Benjamin H. Lorenz (Managing Director)
 Raymundo A. Yu. Jr (Managing Director)
 Gregory E. Andrews
 Joseph Argilagos
 Stephen M. Bellotti
 Alfred B. Berger
 Nicholas C. D. Hall
 John G. Heimann
 Costas P. Michaelides
 Robert D. Ollwerther
 Emiel A. J. Willems
 John E. Wright
 Alternate Directors:
 Gary Kaye
 John D. Wareham.

All acted as Directors throughout the year with the exception of the following who were appointed on the dates shown:

Joseph Argilagos	17 November 1995
Stephen M. Bellotti	17 November 1995
Hassan Khakbaz-Mohseni	27 January 1995
John E. Wright	16 February 1996

On November 17th, 1995, Gary Kaye was appointed as an alternate Director for Stephen M. Bellotti, and John D. Wareham was appointed as an alternate director for Joseph Argilagos.

During 1995, the Board of Directors of the company was restructured to reflect streamlined core management.

The following were directors until the dates shown:

Syed E. Alhabshi	29 November 1995
Maurizio Bragaglia	7 February 1995
Heng-Liang Chiang	1 December 1995
Juergen W.W. Dieterich	30 November 1995
Paul J. Firkins	28 November 1995
Francisco J. Granados	29 February 1996
Raoul A. Graf	1 December 1995
Michel B. Horat	30 November 1995
Ross T. Jenkinson	28 November 1995
Gary M. Kaye	28 November 1995
Hassan Khakbaz-Mohseni	30 November 1995
Eric C. Langille	28 November 1995
Thiam J. Lim	16 February 1995
George O. Morgan Jr.	28 November 1995
Charles W. Morten	17 November 1995
Bryan L. Murry	28 November 1995
Ramiro L. Penaherrera	30 November 1995
Robert P. Putter	13 March 1995
Patrick J. L. Rochette	26 April 1995
John T. Roth	30 November 1995
C. Hayley Salmon	30 November 1995

Malik S. Sarwar	16 January 1995
Peter G. Schwarz	30 November 1995
Michele Servodio	1 December 1995
Talal A. Shamel	28 November 1995
Raymond E. Shipton	29 November 1995
Peter R. Snowden	7 August 1995
Cheong Soon Tan	30 November 1995
Dennis Jui Kwang Tan	29 November 1995
J. Timothy Taylor	30 November 1995
Alfonso L. Ventoso	30 November 1995
William F. Waters	1 April 1996
Thai Fong Wong	30 November 1995

Permanent representatives of the company for the daily management of the Branch:

Mark Van de Pol (General Manager, Resident Executive Director), by his sole signature, and Daniel Good (Deputy General Manager), signing jointly with Mr Mark Van de Pol.

Statutory Auditor:

DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG, S.à r.l., with registered office in Luxembourg, 21, rue Glesener. As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, March 4th, 1997.

Signature.

(09401/507/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

MM PROMOTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Windhof.
R. C. Luxembourg B 48.845.

Le bilan au 16 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 15, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

Signature.

(09402/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

MO.CO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Commerciale 2000.

Par la présente, il est porté à la connaissance que le sieur Gustave Pescheux a donné sa démission en tant que gérant de la société MO.CO, S.à r.l. par une lettre datée du 31 octobre 1996. Monsieur Gustave Pescheux n'est plus gérant de la société depuis cette date.

Signature.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 février 1997, vol. 305, fol. 71, case 12/2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(09403/999/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

MULTIPARTNERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 24.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 13, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(09404/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

NEWERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.378.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 15, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

(09405/690/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

OIL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 52.588.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 17, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

Signature.

(09407/727/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

PANI, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 13, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(09408/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

PANI, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.973.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 15 mars 1996
à 15.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Gérard Coene, Administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Joseph Winandy, Contrôleur de Société, demeurant à Itzig, 92, rue de l'Horizon, Plateau St. Hubert, qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Joseph Winandy, Commissaire aux Comptes et décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Noël Didier, Employé Privé, demeurant 25, rue de la Biff, Hondelange (Belgique)

qui terminera le mandat du Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Pour copie conforme

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 13, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(099409/009/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

HAPAX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2355 Luxembourg, 27, rue des Puits.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le douze février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1) Monsieur Philippe Debloos, architecte, demeurant à L-1630 Linkebeek, 59, avenue Villas, dûment représenté par Maître Ute Bräuer, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 5 février 1997;

2) Monsieur Patrick Legrain, entrepreneur, demeurant à L-1180 Uccle, 103, rue Langeveld, dûment représentée par Maître Ute Bräuer, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 5 février 1997.

Les procurations signées ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Objet, Raison sociale, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le développement et le courtage de projets immobiliers.

La société pourra effectuer toutes opérations immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Elle pourra prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises, associations ou sociétés ayant un objet similaire, analogue ou connexe, ou fusionner avec ces dernières.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de HAPAX, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays.

Titre II.- Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Philippe Debloos, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
2) Monsieur Patrick Legrain, préqualifié, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces sur un compte bancaire, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III.- Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société sera, en toutes circonstances, valablement engagée par la signature conjointe des gérants.

L'assemblée unanime pourra accorder aux gérants des pouvoirs concurrents de signature individuelle.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 17. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commencera aujourd'hui et finira le 31 décembre 1997.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre IV.- Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trente mille francs luxembourgeois (LUF 30.000,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ils ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-2355 Luxembourg, 27, rue du Puits.
 2. Le nombre des gérants est fixé à deux.
 3. L'assemblée générale désigne comme gérants à durée indéterminée:
 - a) Monsieur Philippe Debloos, architecte, demeurant à L-1630 Linkebeek, 59, avenue Villas;
 - b) Monsieur Patrick Legrain, entrepreneur, demeurant à L-1180 Uccle, 103, rue Langeveld.
- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Condition spéciale

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur l'éventuelle nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des statuts qui précèdent.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Bräuer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 février 1997, vol. 825, fol. 96, case 12. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mars 1997.

J.-J. Wagner.

(09446/239/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 1997.

H.C.L. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1637 Luxembourg, 11, rue Goethe.

STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-eighth of February.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem.

There appeared:

HOLLAND CAR LEASING B.V., a company established under the laws of the Netherlands, having its registered office in Kruisweg 823, 2132 NG Hoofddorp, The Netherlands,
represented by Maître Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on February 25th, 1997.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which is herewith established as follows:

Art. 1. Form. There is established by the appearing party a limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, by article 1832 of the civil code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares; the Company may at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the renting without drivers of cars and other motor vehicles. In that respect the Company may also acquire, sell or hire the cars and other motor vehicles which it needs for accomplishing

its object as well as import or export new or used cars and other motor vehicles. It may also act as agent or representative of any other company or business having the same or a similar object.

In a general fashion the Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. Denomination. The Company will exist under the denomination of H.C.L. LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at five hundred thousand (500,000) LUF, represented by five hundred (500) shares of a par value of one thousand (1,000) LUF.

All the five hundred (500) shares have been fully subscribed and paid up in cash by the single partner HOLLAND CAR LEASING B.V., prenamed.

The amount of five hundred thousand (500,000) LUF is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states it explicitly.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of the partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of the partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. 1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares, without having to comply with the formalities provided for by Article 1690 of the civil code.

2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of the partners representing at least three quarters of the corporate capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

When the Company is composed of more than one partner, the transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the civil code.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Management. The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 14. Powers. The manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 15. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 16. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 17. General meeting of the partners. 1. When the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 18. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of the partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 19. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

The first financial year starts on the present date and ends on December 31st, 1997.

Art. 20. Balance sheet. Each year, on December 31st, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of the partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting.

Art. 21. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of the partners, as the case may be.

Art. 22. Dissolution, Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 23. Matters not provided. All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges, of any kind whatever, which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately sixty thousand Luxembourg francs (LUF 60,000.-).

Extraordinary general meeting

The sole partner, acting in place of the general meeting of the partners, has taken immediately the following resolutions:

1. Resolved to set at one the number of managers of the Company, to appoint Mr Cornelis J.D. Valentijn, residing in F-91800 Brunoy, 12, rue des Courlis, as manager of the Company for an unlimited duration and to entrust it with the powers set forth in article 14 of the articles of incorporation of the Company.

2. Resolved to set the registered office at 11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

A comparu:

HOLLAND CAR LEASING B.V., société de droit néerlandais, établie et ayant son siège social à Kruisweg 823, 2132 NG Hoofddorp, Pays-Bas,
représentée par Maître Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 25 février 1997.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la location sans chauffeur de voitures et d'autres véhicules à moteur. A ces fins la Société pourra acquérir, vendre ou prendre en location les voitures et autres véhicules à moteur dont elle aura besoin pour réaliser son objet ainsi qu'importer ou exporter des voitures ou autres véhicules à moteur, neufs ou usagés. Elle pourra également agir en tant qu'agent ou représentant de toute autre société ou entreprise ayant un objet identique ou similaire.

Plus généralement la Société pourra accomplir toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de H.C.L. LUXEMBOURG, S.à r.l.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à cinq cent mille (500.000) LUF, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de mille (1.000) LUF chacune.

Toutes ces cinq cents (500) parts ont été souscrites et entièrement libérées en espèces par l'associé unique HOLLAND CAR LEASING B.V., préqualifiée.

La somme de cinq cent mille (500.000) LUF se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. 1. Cession en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, sans que les formalités prévues à l'article 1690 du Code civil doivent être accomplies.

2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles soient signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant, sans qu'il ne soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 14. Pouvoirs. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Art. 15. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou du gérant ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation, pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société. Les créanciers, héritiers et ayants cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Décisions de l'associé ou des associés. 1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 18. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le premier exercice commencera aujourd'hui et finira le 31 décembre 1997.

Art. 20. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 21. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés.

Art. 22. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de ses constitution est évalué à soixante mille francs (LUF 60.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à un. Est nommé gérant de la Société pour une durée illimitée Monsieur Cornelis J.D. Valentijn, demeurant à F-91800 Brunoy, 12, rue des Courlis. Il a les pouvoirs prévus à l'article 14 des statuts de la Société.

2. L'adresse du siège social est fixée au 11, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que, sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Spang, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 mars 1997, vol. 827, fol. 4, case 10. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 mars 1997.

J.-J. Wagner.

(09447/239/291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 1997.

**PARFININDUS S.A., EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS
FINANCIERES ET INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.469.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 3 février 1997

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Guy de Paeuw comme administrateur de la société et lui donne pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.
2. L'assemblée élit, à l'unanimité, Monsieur Joeri Steeman au poste d'administrateur. Monsieur Steeman achèvera le mandat de l'administrateur sortant.
3. L'assemblée autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Joeri Steeman administrateur-délégué de la société.

Strassen, le 3 février 1997.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland R. Lemeer J. Steeman
Administrateur-Délégué Administrateur Administrateur-Délégué

Enregistré à Mersch, le 3 mars 1997, vol. 122, fol. 75, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(09410/228/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

**PARFININDUS S.A., EUROPEENNE DE PARTICIPATIONS
FINANCIERES ET INDUSTRIELLES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 56.469.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 3 février 1997

Par décision du conseil d'administration du 3 février 1997, Monsieur Joeri Steeman, employé privé, demeurant à L-7230 Helmsange, 95, rue du Prince Henri, a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Pour extrait sincère et conforme

M. Boland R. Lemeer J. Steeman

Enregistré à Mersch, le 3 mars 1997, vol. 122, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(09411/228/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

NETLINK ACCOUNTING & FISCAL SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg-Ville, 20, rue Philippe II.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-sept février.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Redange.

Ont comparu:

- 1) NETLINK COMPUTER SERVICES LTD., 13 Bernards Gardens, Shepherdswell, Dover, Company N° 3227402;
- 2) HORIZON BUSINESS LTD., Cumberland House, Nassau, N.P. Bahamas, représentée par Monsieur Jean Rhein, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, en vertu des mandats joints au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de NETLINK ACCOUNTING & FISCAL SERVICES S.A.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet: La prestation de tous services administratifs, comptables et fiscaux entreprises et aux particuliers. Elle peut réaliser toutes opérations mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger relatives à cet objet social.

Elle peut exercer toute activité susceptible de favoriser la réalisation de son objet social, et participer à de telles activités, de quelque façon que ce soit.

Art. 5. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,-), représenté par cent actions (100) d'une valeur nominale de douze mille cinq cents francs chacune.

Les actions sont au porteur.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.

Art. 8. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Sauf dans le cas de force majeure, résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, télex, ou par télécopie, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter à ses lieu et place, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopie seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 10. De chaque séance du conseil d'administration, il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations.

Les originaux de ces procès-verbaux seront incorporés au registre de la société.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas être actionnaires de la société.

Cette délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable par l'assemblée générale. En outre le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour certaines affaires de la société à des mandataires de son choix, en déterminant leurs pouvoirs.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature du Président, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut cependant pas dépasser six ans.

Art. 15. Les administrateurs et commissaires ne contractent, en raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, le premier lundi du mois d'avril à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunit de plein droit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 20. L'assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et les lois modificatives.

Art. 21. L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou à son défaut, par un actionnaire ou le mandataire d'un actionnaire choisi par l'assemblée.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commencera aujourd'hui et finira le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Chaque année, le trente et un décembre, et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, les livres, registres et comptes de la société sont arrêtés et il est dressé un inventaire contenant l'indication de toutes les valeurs actives et de tout le passif de la société avec une annexe contenant, en résumé, tous engagements, ainsi que les dettes des administrateurs et de(s) commissaire(s) envers la société.

Le conseil d'administration établit les comptes sociaux tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Quinze jours avant l'assemblée ordinaire, le bilan, le compte des profits et pertes ainsi que l'annexe sont au siège social à la disposition des actionnaires.

Art. 24. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles légales y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

Dissolution - Liquidation

Art. 25. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les règles légales prévues pour les modifications des statuts. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après la réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois, elles ne seront prises en considération qu'en portion de leur degré de libération.

Dispositions générales

Art. 26. Pour toutes dispositions non spécialement prévues dans les présents statuts, la loi du 10 août 1915 et ses modifications trouveront application.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante mille francs.

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1) NETLINK COMPUTER SERVICES LTD, préqualifiée	50 actions
2) HORIZON BUSINESS LTD, préqualifiée	<u>50 actions</u>
Total:	100 actions

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale

Ensuite le comparant, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale et il a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

- 1) Le siège de la société est établi à L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, celui des commissaires à un seul.

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- a) Monsieur Jean Rhein, demeurant à Luxembourg, 35, rue Michel Rodange, administrateur des sociétés,

b) NETLINK TRUST INCORPORATED, Main Street, PO Box 556, Charlestown, Nevis, West Indies, élisant domicile à Luxembourg, 20, rue Philippe II,

c) HORIZON BUSINESS LIMITED, Cumberland House, Cumberland Street, PO Box N-529, Nassau, N.P. Bahamas, élisant domicile à Luxembourg, 20, rue Philippe II.

Est élu Président Monsieur Jean Rhein, prèdit.

3) La société est valablement engagée par:

a) la signature individuelle de son président,

b) par la signature conjointe des deux administrateurs.

En outre et conformément à l'article douze des statuts, l'assemblée autorise le Conseil à déléguer à un ou plusieurs administrateurs ou tiers de son choix tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière.

4) Est appelé aux fonctions de commissaire pour une première période Monsieur Francis Binsfeld, comptable, demeurant à Colmar-Berg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège de la société, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de ce qui précède aux comparants, tous ont signé avec le notaire la présente minute.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires du 14 février 1997 tenue à Luxembourg, 20, rue Philippe II

Décision prise à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés:

Il est donné mandat à Monsieur Jean Rhein, directeur de la société

de concourir à la constitution d'une société de droit luxembourgeois à dénommer NETLINK ACCOUNTING & FISCAL SERVICES S.A.,

d'arrêter les statuts de la société et notamment de déterminer son objet et sa durée, de fixer son siège et le montant de son capital social et en l'espèce de le fixer à LUF 1.250.000,-

de les libérer comme c'est prévu dans les statuts de la société à créer,

d'arrêter toutes les autres dispositions des statuts quant à l'administration et la surveillance de la société, aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, à l'année sociale, au bilan et à la répartition du solde bénéficiaire, à la dissolution et à la liquidation de la société,

d'assister à une assemblée générale extraordinaire consécutive et y fixer le nombre et désigner les administrateurs et le commissaire aux comptes et de procéder à leur nomination,

aux effets ci-dessus, se présenter devant notaire, passer et signer l'acte de constitution et tous les autres documents le cas échéant, substituer et, en général, faire tout ce qui est nécessaire ou utile et ce que les circonstances exigeront en vue de l'exécution du présent mandat, même non prévu aux présentes, promettant de ratifier le tout au besoin et à la première demande.

Pour extrait conforme du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire du 14 février 1997.

Fait en trois exemplaires.

Luxembourg, le 14 février 1997.

J. Rhein

Le président de l'assemblée générale extraordinaire

A. Raducu

Le secrétaire de l'assemblée générale extraordinaire

Enregistré à Redange, le 20 février 1997, vol. 396, fol. 7, case 3. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redagne, le 4 mars 1997.

C. Mines.

(09448/225/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 1997.

PARFINEX, PARTICIPATIONS ET FINANCEMENTS EXTERIEURS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 48.938.

Monsieur le Préposé du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg est prié de procéder à l'inscription des modifications suivantes concernant la société anonyme PARFINEX S.A. ayant son siège social 32, rue J.P. Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 novembre 1996

I) Annulation des pouvoirs ainsi que la répartition des fonctions au seing du conseil d'administration.

Les pouvoirs ainsi que la répartition des fonctions actuellement en vigueur sont annulés.

II) Répartition des charges au sein du conseil d'administration.

Mme Fabienne Goffin, Ham sur Heure, administrateur;

M. Angelo Riva, Lugano, président;

M. Fabio Riva, Milan, administrateur.

III) Pouvoirs de signature.

a) En vertu des dispositions statutaires et compte tenu de l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date de ce jour, les pouvoirs de signature ont été définis comme suit:

Le Président avec signature unique ou deux administrateurs agissant conjointement pourront engager la société pour toutes les opérations rentrant dans le cadre de son objet social, à l'exception de celles qui en vertu des dispositions

statutaires et légales, sont de la compétence exclusive du conseil d'administration ou de l'assemblée générale des actionnaires.

b) En vertu des dispositions statutaires, et compte tenu de l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire tenu en date de ce jour, les pouvoirs spécifiques définis ci-après sont conférés chaque fois avec signature unique à Mme Fabienne Goffin

M. Fabio Riva.

1. Représenter la société aux assemblées d'actionnaires auxquelles elle est conviée;
2. Effectuer les formalités d'ouverture et de clôturer des comptes bancaires;
3. Placer la trésorerie à terme sans distinction de devises;
4. Signer les documents destinés aux administrations et représenter la société devant les administrations luxembourgeoises.

c) Enfin, sans préjudice à ce qui précède, la société est valablement engagée par la signature collective de deux administrateurs.

Luxembourg, le 4 mars 1997.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE H.R.T.
R. Thillens

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09416/000/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

PARIBAS INSTITUTIONAL DOLLAR BOND FUND, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.947.

Les comptes annuels au 30 novembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 13, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1997.

Signatures.

(09412/009/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

PARIBAS INSTITUTIONAL DOLLAR BOND FUND, Société Anonyme.

Head office: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.947.

Extract from the minutes of the Annual General Meeting of shareholders held on 18th February, 1997

Fifth resolution

«The General Meeting unanimously decided to ratify the nomination of MM. Claude Faure and Charles Hamer as Directors of the Company, to complete the term of mandate of MM. Louis-François Durand and Jean Peynichou respectively, resigning.»

Sixth resolution

«The General Meeting unanimously resolved to re-elect COOPERS & LYBRAND S.C., Luxembourg, as Auditor for a new period of one year to end at the next Annual General Meeting.»

Certified copy
V. Migeot
Secretary General

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 13, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09413/009/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

PARSECTOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 35.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 13, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG
Société Anonyme
Signatures

(09414/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

- Par la présente, la comparante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat;
- La comparante, en sa qualité de liquidateur de la société SODIS S.A., déclare que tout le passif de la société SODIS S.A. est réglé;
- L'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la société dissoute; partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire les certificats d'actions toutes au porteur, lesquels ont été immédiatement lacérés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. R. Marquillie, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 1997, vol. 96S, fol. 92, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 1997.

A. Schwachtgen.

(09436/230/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

REJOINTOYAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Pétange.

R. C. Luxembourg B 32.330.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 15, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

Signature.

(09419/762/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

ROCAST INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution, reçu par Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 février 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 février 1997, volume 96S, folio 72, case 6, aux droits de cinq cents francs (fr. 500,-), que la société anonyme ROCAST INVESTMENTS S.A., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 158 du 6 avril 1995, au capital actuel de six millions de francs luxembourgeois (LUF 6.000.000,-), divisé en six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), chacune, entièrement libérées, a été dissoute et liquidée par le fait de la réunion en une seule main de toutes les actions de ladite société anonyme ROCAST INVESTMENTS S.A., ce qui a été expressément décidé par l'actionnaire unique.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 1997.

C. Hellinckx.

(09420/215/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

SCARLET INVESTMENT & FINANCIAL CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 16, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 44.619.

La société PRICE WATERHOUSE S.A., avec siège social au 24-26, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes de la société SCARLET INVESTMENT & FINANCIAL CO S.A.

PRICE WATERHOUSE

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09423/579/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

SAGA ICELAND-WOLL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Hostert, 11, rue J.P. Kommes.

R. C. Luxembourg B 28.484.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Remich, le 4 mars 1997, vol. 174, fol. 30, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

(09421/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

SBF & CO, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monet.

R. C. Luxembourg B 44.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 18, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 1997.

Pour la société

ARTHUR ANDERSEN, Société Civile

Signature

(09422/501/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

SENERA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.653.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 15, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

(09424/690/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

S.E.P.G. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 52.137.

Le siège social de la société S.E.P.G. LUXEMBOURG, S.à r.l. ne se trouve plus au 18, rue Dicks, L-1417 Luxembourg à partir du 24 février 1997.

EUFIDE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 19, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09425/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

SINAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 12-14, boulevard d'Avranches.

R. C. Luxembourg B 41.859.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 janvier 1997

La démission de la société STARFINCO S.A., avec siège au 112A, rue J.B. De Keyser, B-1970 Wezembeek-Oppem, en tant qu'administrateur de la société SINAN S.A., est acceptée et décharge lui est donnée pour l'exercice de son mandat.

Est nommé administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2000:

-Samuel Haas, employé privé, demeurant 22, rue Xavier Brasseur, L-4040 Esch-sur-Alzette.

Pour extrait

WOOD, APPLETON, OLIVER S.A.

S. Haas

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 19, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09429/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

SERVICE INVEST HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.908.

Le bilan au 30 juin 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 19, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

AGEST CONSULT S.A.

Signature

Agent domiciliaire

(09426/638/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

S. & H. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.244.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 13, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(09427/009/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

S. & H. INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.244.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 2 juin 1995
à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

L'Assemblée prend acte de la démission de M. Jean Pierson, Administrateur, et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée Générale décide de nommer en son remplacement:

Monsieur Yvan Juchem, Administrateur, demeurant à Rombach,
qui terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra donc à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de 1998.

Pour copie conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 13, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09428/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

SKYGUARDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.360.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 4 mars 1997, vol. 490, fol. 15, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 1997.

(09432/690/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

SIPAFI S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1997, vol. 490, fol. 19, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIPAFI S.A.H.

FIDUCIAIRE STEICHEN

Signature

(09430/523/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 1997.
